



© Photo News

Martti Ahtisaari (Finlande), la reine Beatrix, Jacques Chirac, Wim Kok et Helmut Kohl.

Sommaire:

Dossier
Le sommet d'Amsterdam1-2

Entretien avec le ministre luxembourgeois Jacques Poos:
"Nous sommes bien préparés"3-5

Ex-Yougoslavie:
Le rôle des observateurs européens6-7

Anita Gradin:
Protéger le contribuable européen8

Europe sans frontières:9-11

Parlez-nous d'Europe:
A l'écoute des citoyens12-13

Eurodroit:
Egalité des sexes: les tribunaux veillent! 14

Au jour le jour15

Publications15

Le visage de l'euro16

Traité d'Amsterdam

L'Europe à petits pas

Les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze ont respecté leurs engagements : le Traité d'Amsterdam a vu le jour le 18 juin 1997 et sera signé au lendemain des vacances. Malgré certaines désillusions, principalement en matière institutionnelle, il marque une incontestable avancée.

D'ici quelques mois, une fois que les Etats membres auront ratifié le Traité d'Amsterdam, l'Union européenne sera dotée d'une nouvelle Charte constitutionnelle qui, après l'Acte unique et le Traité de Maastricht, marquera un pas supplémentaire des Quinze sur la voie de l'intégration. Ce ne sera pas le dernier : dans la perspective des prochains élargissements, il est d'ores et déjà acquis qu'une nouvelle Conférence intergouvernementale devra se tenir aux alentours du changement de siècle. De fait, il faudra compléter le travail qui a été mené à bien à Amsterdam en dotant l'Union en voie d'élargissement d'institutions et de procédures de décision efficaces.

Robert Schuman avait affirmé, au début des années 50, que l'Europe ne se ferait pas d'un coup, mais par le biais de réalisations et de progrès successifs. Le Traité d'Amsterdam en apporte une preuve supplémentaire. Par rapport au Traité de Maastricht, il marque une incontestable avancée dans plusieurs domaines. Mais il ne met pas, bien loin de là, un point final au processus de la construction européenne. Le chantier reste plus que jamais ouvert, tant il est vrai que, de génération en génération, les bâtisseurs européens avancent étage par étage, sans songer encore à coiffer leur construction d'un toit.



ooo Chapitre sur l'emploi

Cette fois, les négociateurs ont réalisé des progrès substantiels dans le premier pilier érigé à Maastricht, celui qui est constitué par les **politiques communautaires**. Les Quinze ont, en effet, consigné dans le Traité des dispositions qui sont de nature à rapprocher l'Union européenne de ses citoyens. Ainsi, ils y ont introduit un chapitre sur l'emploi qui, sans remettre en cause les prérogatives de chaque Etat membre en la matière, leur permettra de développer une stratégie coordonnée de nature à renforcer le combat en faveur de l'emploi. Ce n'est pas rien quand on sait que, au début de la Conférence intergouvernementale, seuls quatre pays sur les quinze souhaitaient un apport communautaire en ce domaine... Dans la foulée, les Quinze ont procédé à l'intégration du Protocole social dans le corps même du Traité en l'améliorant sur plusieurs points. La lutte contre l'exclusion, par exemple, pourra désormais être menée au niveau européen.

L'Europe devient donc plus ouvertement sociale, personne ne s'en plaindra. De même, elle se souciera, à l'avenir, de la santé publique en tant que telle, et non plus à la lumière du seul bon fonctionnement du marché unique : les leçons ont été tirées de la crise de la "vache folle"... Enfin, elle autorisera ses Etats membres à prendre des mesures plus strictes sur le plan du respect de l'environnement, la Commission étant toutefois chargée de veiller à ce que l'anarchie n'en découle pas dans le marché intérieur.

Ce sont là autant d'avancées dont devraient directement profiter les citoyens européens.

La PESC à la traîne

Le succès est moins probant en ce qui concerne le deuxième pilier : la **politique étrangère et de sécurité commune (PESC)** sort, certes, potentiellement renforcée de la CIG, mais tout dépendra de la volonté que manifesteront les Etats membres de mettre réellement à profit l'instrument dont ils ont doté l'Union. Toujours est-il que la "PESC" aura, à l'avenir, un visage en la personne d'un Secrétaire général du Conseil qui la représentera sur la scène internationale, tandis que les Quinze pourront mettre en oeuvre à la majorité qualifiée les actions extérieures à développer sur la base de stratégies communes définies à l'unanimité. Une plus grande efficacité devrait en découler. En outre, même s'ils n'ont pas fixé d'échéance comme l'aurait notamment souhaité la Belgique, le principe d'une intégration de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) dans l'Union européenne est confirmé, ce qui pourrait renforcer la crédibilité des Quinze dans le domaine de la défense.

ooo

PRODUCTION DE RICHESSE: BRUXELLES ET HAMBURG EN TÊTE

En 1994, Hambourg a produit presque deux fois plus de richesse par habitant que la moyenne de l'Union européenne, venant ainsi en tête de la liste des régions au sein de l'Europe des Quinze. D'après les chiffres publiés récemment par Eurostat, Hambourg a atteint, en pouvoir d'achat, l'indice 196, la moyenne de l'Union étant fixée à 100. Bruxelles vient en deuxième position avec 183, suivie par la région de Darmstadt qui englobe Francfort (178), par le Luxembourg (169) et par l'Île-de-France (161) à égalité avec la Haute-Bavière, qui contient Munich. On trouve ensuite Vienne et Brême.

ooo



© Photo News

Pour la Belgique, déception ne signifie pas échec.

Les progrès sont tout aussi aléatoires -si pas davantage encore- dans le troisième pilier, celui de la **coopération en matière de justice et d'affaires intérieures**. Des aspects positifs sont toutefois à relever. Ainsi, les accords de Schengen conçus afin d'assurer la libre circulation des personnes dans un environnement où prévaut la sécurité font l'objet d'une communautarisation limitée, tandis que les visas, l'immigration et l'asile entrent dans le premier pilier. Le problème, c'est que les Quinze ont décidé que ces matières resteraient, pour l'essentiel, gérées sur la base de l'unanimité, ce qui n'est pas un gage de grande efficacité. C'est aussi que trois pays -le Royaume-Uni, le Danemark et, dans une moindre mesure, l'Irlande- ont obtenu des dérogations qui accèdent un peu plus encore l'idée d'une Europe à la carte.

La plus grosse désillusion provient, enfin, des résultats qui ont été péniblement acquis dans le **domaine institutionnel**. Les Etats membres se sont déchirés sur la question de la pondération des voix lors des votes au Conseil, les "grands" souhaitant que leur poids démographique soit à l'avenir mieux pris en compte. La taille de la Commission européenne est restée, dans ce contexte, une pomme de discorde. Quant à l'extension du champ des prises de décision à la majorité qualifiée -que la Belgique exigeait pour consentir des concessions sur la question de la pondération-, elle s'est révélée une peau de chagrin.

Ce sont autant de questions qu'il appartiendra aux Quinze de remettre sur le métier avant l'élargissement, sous peine de vouer leur Union à l'impuissance. A Amsterdam, les Quinze ont accouché d'un Traité pour la fin de siècle. Celui du XXIe reste à écrire. L'Europe, décidément, ne se fera pas en une fois. □

Michel Theys

« Nous sommes bien préparés »

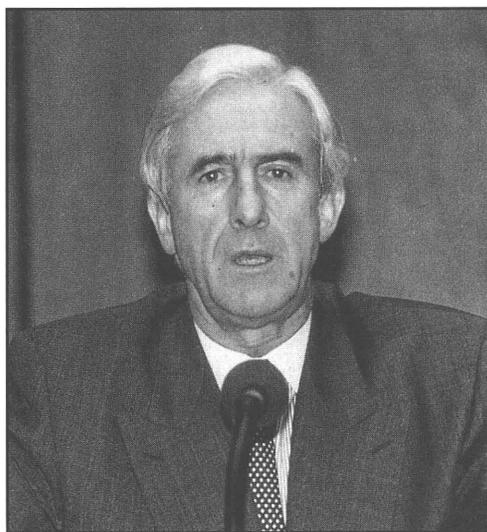
Alors que le Luxembourg vient de prendre en mains, et pour six mois, la présidence du Conseil de l'Union, Jacques Poos, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du Grand-Duché explique à Eurinfo les priorités de son pays.

Petit pays, le Grand-duché de Luxembourg a toujours joué un rôle politique essentiel et inversement proportionnel à sa taille dans la construction européenne. Il fut l'un des six Etats fondateurs de la Communauté économique européenne, dont il accueille plusieurs institutions. Comme le dernier sommet de Dublin le prouva encore, le Grand-duché est aussi souvent celui qui, de manière aussi discrète qu'efficace, sait faire avancer des propositions de compromis.

Autant d'atouts que le gouvernement grand-ducal saura manier avec doigté lors de la présidence du Conseil de l'Union, qu'il assumera tout au long de ce second semestre 1997, à un moment crucial.

EURinfo: Le Luxembourg a marqué la construction européenne de son empreinte. Comment comptez-vous faire de même lors de votre présidence?

J. Poos: *Nous sommes en train de nous roder. Personnellement, ce sera ma troisième présidence. Je suis assez confiant dans notre réussite car nous sommes bien préparés. J'ai pu me concerter avec la Commission et le Parlement sur les grands dossiers qui nous attendent. Chaque présidence a un profil particulier. Le nôtre sera dicté par l'après-Amsterdam. Une phase nouvelle s'ouvre pour l'Union: l'élargissement à une dizaine de pays candidats. Nous aurons dès juillet sur notre table dix avis de la Commission et quelques documents pour évaluer l'incidence de cet élargissement sur la politique agricole commune, les fonds structurels et le budget. Tout cela sera examiné de façon objective et détaillée pour que nous puissions, lors du Conseil européen de Luxembourg, en décembre, définir une procédure de négociation avec ces pays. Je lais-*



© PHOTO NEWS

se pour l'instant tout à fait ouverte la question de savoir si nous allons débiter avec tous ou certains de ces pays; la différenciation découlera de l'analyse des documents.

Ensuite, nous serons aussi en phase préparatoire déterminante de l'Union économique et monétaire (UEM). Il reste à sélectionner les pays qui participeront à la 3e phase (le passage à la monnaie unique en janvier 99, ndlr). Théoriquement, la décision sera prise au début 98, mais on peut s'attendre, au long des mois à venir, à des discussions politiques et à des réactions des marchés financiers sur tous les indicateurs économiques relatifs aux pays susceptibles de participer. S'impose donc une surveillance au jour le jour, et notre ministre des Finances (et Premier ministre, Jean-Claude Junker, ndlr) a déclaré qu'il ne veut pas que les marchés puissent stopper l'UEM au dernier moment. On ne se laissera donc pas dicter par les marchés les décisions politiques qui devront être prises sur base des données économiques de l'année 1997.

ooo

En fait ce n'est pas un hasard que quatre de ces huit "régions" les plus riches soient des villes-régions - Hambourg, Bruxelles, Vienne et Brême: de nombreuses personnes y travaillent et produisent donc des richesses, mais n'y habitent pas, ce qui fausse les statistiques. D'ailleurs, Eurostat souligne que le produit intérieur brut par habitant n'équivaut pas au revenu disponible. A l'autre extrémité du tableau, on trouve l'Epire, au nord-ouest de la Grèce, avec 43, les départements français d'outre-mer (45 en 1993), puis les Açores (48) et les îles grecques du nord de la Mer. □



© PHOTO NEWS

CONTRASTE: UN EUROPÉEN SUR SIX VIT AU-DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ

D'après Eurostat, l'office statistique européen, 57 millions de citoyens européens vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

La pauvreté et l'exclusion existent partout dans l'Union et dans des proportions qui se font de plus en plus préoccupantes. Ainsi, les ménages vivant au-dessous du seuil de pauvreté représentaient, en 1993, 29% au Portugal, 24% en Grèce et 23% au Royaume-Uni. Dans les pays les mieux lotis, ils atteignaient quand même 9% (au Danemark) et 13% (en Allemagne et en Belgique).

Le risque de pauvreté est plus élevé chez les personnes âgées, les ménages avec trois enfants ou plus, les familles monoparentales et les jeunes adultes au-dessous de 30 ans. Evidemment les chiffres varient beaucoup d'un

Tout cela aboutira, à la fin de l'année, à un Conseil européen substantiel. Si on y ajoute les questions monétaires qui pourraient surgir, une présidence très mouvementée s'annonce. Sans parler de possibles dérapages dans les Balkans ou au Moyen-Orient.

Toute la fiscalité, partout

EURinfo: Comment allez-vous gérer le dossier, aussi urgent que sensible, de l'harmonisation fiscale? Surtout depuis les «révélations» dont fait l'objet la place luxembourgeoise, particulièrement depuis la Belgique? Au même moment, le Premier ministre Juncker se félicite de la réussite de l'UEBL (union économique belgo-luxembourgeoise), tout comme il salue la politique du franc belge fort, qui renforce l'UEBL.

J. Poos: *Les attaques constituent une campagne de dénigrement savamment orchestrée, faite d'amalgames qui présentent Luxembourg comme la plaque tournante du blanchiment d'argent. C'est ridicule et sans la moindre preuve. Je rappelle que nous avons une loi parmi les plus sévères en matière de blanchiment d'argent de la drogue. Nous sommes prêts à aller plus loin en étendant le délit de blanchiment à de l'argent d'autres origines criminelles. Et nous avons un projet de loi qui interdit sur notre territoire toute tractation financière*

liée au commerce des armes. Là, on se heurte très vite aux intérêts d'autres pays européens, qui fabriquent et vendent des armes. Nous ne nous laissons pas influencer par de telles pressions. Notre position est claire et ouverte: nous ne sommes pas contre l'harmonisation. Nous voulons qu'elle se discute entre les Quinze moyennant l'unanimité. Et il faut parler de toute la fiscalité. Car les éventuelles distorsions de concurrence n'ont pas pour seule origine la fiscalité sur les revenus des capitaux. Si on en parle, tout le territoire de l'Union doit être couvert, y compris les places à statut spécial comme l'Irlande, les îles anglo-normandes, les Canaries et j'en passe. Il faudra encore que les autres places acceptent la même réglementation que la nôtre, sans quoi nous risquons une fuite massive des capitaux. Notre position est ainsi positive, mais conditionnelle.

EURinfo: Le Grand-Duché répète que toute harmonisation passe aussi par le social?

J. Poos: *Effectivement. Nous mettons un accent tout particulier sur le domaine social. Nous en avons la possibilité suite à la nouvelle donnée politique au Royaume-Uni. Le Conseil social devra prendre des mesures pour mieux protéger les travailleurs et arrêter des normes sociales minima. La même chose vaut pour une meilleure concertation des politiques d'emploi, cela également dans l'optique des délocalisations intra-européennes suite aux aides nationales et aux fonds structurels.*

Défis diplomatiques

Des défis diplomatiques et internationaux attendent aussi la présidence luxembourgeoise, qui n'entend pas les contourner.

J. Poos: *Ces défis ont pour noms les Balkans, le Moyen-Orient, les relations transatlantiques, la Russie, la Chine, la Turquie et la politique méditerranéenne, qui est liée aux négociations israélo-arabes et palestiniennes. Pour ces dernières, il faut que l'Union marque sa présence et son influence.*

EURinfo: *Ce qui pose la question de la politique extérieure commune, que d'aucuns disent inexistante...*

J. Poos: *Nous avons dans cette région un poids économique très fort, tant du côté israélien que palestinien, qu'il nous faudra exploiter. Le traité d'Amsterdam prévoit un renforcement de la politique extérieure et de sécurité commune. Mais le texte du traité est une chose, et la volonté politique en est une autre. Nos ratés du passé sont dus à une absence de solidarité et de volonté politique. Si deux ou trois grands pays sont en désaccord sur la politique à suivre, une action commune est difficile à*

décider. Il y a un travail considérable pour accroître la concertation et la solidarité. Nous voulons éviter que se reproduisent des choses comme, à Genève, la résolution sur les droits de l'homme en Chine.

Pour un autre dossier chaud, Chypre, avec ses implications turques et grecques, nous avons déjà dit que nous entamerions, six mois après la Conférence intergouvernementale, les négociations d'adhésion avec Chypre. Nous espérons dans l'intervalle un règlement pacifique du conflit sous la médiation de l'Union. La Turquie ne peut empêcher l'adhésion de toute l'île à l'Union.

Arrivant par ce biais à la question des droits de l'homme, le ministre des Affaires étrangères indique que "la lutte contre le racisme (lui) tient à coeur. Nous organiserons une grande manifestation pour faire le point, et on mettra en place l'observatoire contre le racisme et la xénophobie. Quant à l'immigration, il est temps de se rendre compte que le 21e siècle sera le siècle de l'étranger. L'Europe sera soumise à des pressions énormes. C'est du devoir des institutions de bien gérer ce phénomène. Il faudra, pour atteindre l'efficacité, que ce soit une politique commune." □

Entretien: Marc Vandermeir

Une place-forte en sursis?



© PHOTO NEWS

L'Union européenne représente-t-elle une menace pour la place financière luxembourgeoise? La question mérite d'être posée, surtout dans le contexte de l'UEM et des mesures d'harmonisation fiscale. Pour ce qui est de l'euro, son avènement oblige toutes les banques, d'où qu'elles soient, à repenser leur métier et leurs services. Les banques grand-ducales sont plus particulièrement concernées. Elles ont déjà élaboré une stratégie alternative et sont prêtes à lancer des fonds de pension européens dès que le gouvernement luxembourgeois en aura établi le cadre légal. D'autres produits suivront dans la foulée.

Côté fiscalité et harmonisation fiscale, Jacques Poos est plus que clair dans l'interview ci-dessus. Des sources bancaires admettent néanmoins qu'un double problème se pose.

«D'abord, la mondialisation rend la concurrence entre places financières beaucoup plus vive et nous oblige à une rentabilité bien plus élevée avec des produits de plus en plus pointus.» On peut effectivement penser que cela entraînera certaines restructurations et certains transferts d'activités. Ne serait-ce que parce que, aux niveaux européen et mondial, le secteur bancaire vit actuellement au rythme des fusions et rachats. «Mais, affirment des banquiers luxembourgeois, cela n'aura que de très légères conséquences sur l'emploi qui se bornera à stagner.» Au passage, ces personnes en appellent aux syndicats pour que «la masse salariale ne soit pas augmentée de manière déraisonnable».

Et d'enchaîner: «Le second problème, c'est effectivement l'Union européenne». Va-t-elle changer les règles du jeu? A priori, le contexte ne plaide pas en faveur du Luxembourg, entre autres en matière de fiscalité et de secret bancaire. «Mais nous sommes confiants, poursuivent ces banquiers, car nous croyons que l'Union européenne saura comprendre que, même s'il faut des aménagements, il est de son intérêt et de celui de l'ensemble de son économie, de garder une place forte financière. Car le danger est bien de voir s'imposer des places fortes extérieures à l'Union européenne.» □

M.VDM.

ooo

pays à l'autre à cause des différentes coutumes et habitudes de vie. Ainsi, le risque de pauvreté pour les jeunes est bien plus élevé aux Pays-Bas et en France, (42%), qu'en Espagne et en Irlande, où il n'est que de 13%, mais il faut tenir compte du fait que ces jeunes peuvent être "dissimulés" au sein de grands ménages comportant des parents. Parmi les personnes âgées de 65 ans ou plus, 55% vivent au-dessous du seuil de pauvreté au Portugal, 46% en Grèce, 42% en Irlande et au Royaume-Uni, tandis que les pourcentages les plus faibles sont observés en Belgique et aux Pays-Bas, avec 16%. La France et le Danemark occupent l'autre bout de l'échelle, avec 10%. Encore plus dramatique, la situation des familles composées d'un seul parent: en Irlande et au Royaume-Uni, respectivement 65% et 53% sont pauvres (Danemark: 8%). □

Dans le blanc de l'oeil

Tout de blanc vêtus, les observateurs européens, présents en ex-Yougoslavie depuis 1991, tentent de jeter des ponts entre les communautés. Une tâche délicate, mais indispensable.

Chaque jour, ils parcourent des centaines de kilomètres à travers l'ex-Yougoslavie afin d'étudier l'évolution de la situation locale. Signe distinctif: un uniforme tout blanc, jusqu'aux chaussettes et aux souliers, afin de signifier leur neutralité absolue. Seule tâche de couleur: le fanion bleu étoilé de l'Europe accroché à la ceinture. On les appelle ECMM, pour « European Community Monitor Mission », la mission d'observation de l'Union européenne, mise en place depuis 1991 suite aux accords de Brioni signés avec les six républiques yougoslaves. Mais l'impulsion en revient à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (54 pays): aussi, parmi les 330 observateurs actuellement, dont 24 Belges, on trouve également des officiers slovaques, polonais ou tchèques. Si tous sont militaires, sauf les chefs de délégations (qui sont des diplomates), aucun ne porte d'arme. « *A l'inverse des militaires de la SFOR, la force multinationale de l'Otan, nous avons une liberté de mouvement totale, par-delà les nouvelles frontières internes, et nous pouvons nouer des contacts avec la population locale* », explique le colonel Eugène François, qui dirige le secteur opérationnel de la délégation belge.

De multiples contacts

Quelles informations recherchent-ils? Elles sont de tous ordres: militaire, politique (élections, grèves, manif...), économique (taux d'inflation, marché noir, évolution des salaires, etc.), humanitaire et droits de l'homme. En 1996, l'Union a accordé 9 milliards de francs belges pour des projets visant à faciliter le retour des 2,2 millions de réfugiés et personnes déplacées. Mais bien peu sont ceux qui se risquent à retourner dans les zones où ils sont minoritaires. Comment les ECMM récoltent-ils l'info? Par de multiples contacts: avec les acteurs locaux (maires, curés, industriels...), en mettant les antagonistes autour d'une table, en faisant traduire la presse locale, en observant les mouvements sur les aéroports, en assistant à des conférences de presse... Bref, un vrai travail d'entomologiste de la réalité locale, où il s'agit surtout de démêler le vrai du faux dans les informations récoltées. Aujourd'hui, les ECMM disposent d'une impressionnante banque de données sur l'ex-Yougoslavie. Ainsi ce « who's who », régulièrement tenu à jour de tous les acteurs du terrain, depuis l'obscur chef de police jusqu'à l'ex-leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, accusé par le tribunal interna-

Les ECMM belges réunis en mai près de Mostar, autour de la stèle en l'honneur de Bertrand Borrey.





© Fred Jourdan

tional de La Haye de crimes de guerre, et dont le portrait continue d'orner les municipalités serbes, malgré son éviction officielle.

L'après-midi, les ECMM rédigent leurs rapports, qu'ils expédient ensuite par modem à leur quartier général à Zagreb. Ceux-ci sont ensuite compilés, avant d'être transmis au secrétariat du Conseil européen à Bruxelles, d'où ils sont expédiés aux quinze capitales. Ce travail de recherche coûte évidemment très cher: 11 millions de marks allemands (dont près du tiers pour les seules communications) durant la présidence néerlandaise, qui vient de s'achever. Mais c'est le prix à payer pour cette tâche indispensable, bien que fort méconnue, de diplomatie préventive. Dès le début de la guerre, ils ont ainsi surveillé le cessez-le-feu en Slovénie et le libre passage à travers le pays. Ils ont également supervisé les échanges de prisonniers et de dépouilles ainsi que le retrait de l'armée yougoslave de la Slovénie et de la Croatie. Pour le reste, ils ont assisté, impuissants, aux ravages de la guerre et de l'épuration ethnique. S'ils se sentent unis dans la même mission, ils savent aussi que la « communauté internationale » n'est jamais qu'une fiction, et que la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne (Pesc), pour reprendre les mots de Jacques Delors, «*reste une Jaguar avec un moteur de tondeuse à gazon*».

Vulnérables

Cette guerre aura notamment coûté la vie à sept ECMM, dont un Belge. C'était le 2 mai 1992. Bertrand Borrey, un des premiers ECMM présents en ex-Yougoslavie, décide d'aller jeter un coup

d'oeil, en compagnie d'un électricien et d'une interprète, à un transformateur en panne situé sur une colline des environs de Mostar. Croates et Serbes, qui se disputent la région, ont donné leurs assurances. Soudain, une salve: un char serbe, posté à mille mètres. Bertrand se jette à terre, agite sa chemise blanche. Mais à la deuxième salve, il est mortellement touché... Aujourd'hui, une stèle a été posée à l'endroit même où il a été tué. Sa veuve Anne-Marie Recko et son fils Wim, 15 ans, Flamands établis dans la région d'Amay, ont fait pour la première fois le voyage. «*J'avais une haine profonde pour ces gens qui ont tué mon mari, explique sa veuve. Aujourd'hui, je comprends mieux les difficultés de ces peuples*».

«*Sans armes, nous sommes évidemment vulnérables. Mais c'est aussi notre force. Notre stricte neutralité permet aux parties de nous informer sans conditions*», explique le colonel François. Sans conditions, mais avec des arrière-pensées: parler à coeur ouvert avec un ECMM, c'est dans l'espoir d'améliorer l'image de marque afin de préparer - déjà! - une éventuelle intégration dans l'Union et d'encourager celle-ci à élargir ses programmes, notamment «*Phare*». «*L'essentiel, c'est que petit à petit, nous réinstaurions la confiance entre les parties, et c'est là une oeuvre à long terme*», conclut le colonel. Les élections municipales en Bosnie, les 13 et 14 septembre prochain, qui avaient été reportées l'an dernier suite à de nombreux «*tripotages*», permettront de mesurer pleinement l'effort de pacification civile de ces étonnants «*hommes en blanc*». □

François Janne d'Othée

Mostar.

Le pont, comme la paix, restent provisoires.

UN OBSERVATOIRE CONTRE LE RACISME

Pour bien combattre un mal, il faut le connaître. Voilà la raison d'être de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, dont le Conseil de l'Union a décidé la création début juin. Le nouvel observatoire, qui sera installé à Vienne en Autriche, devra avant tout collecter, enregistrer et analyser toutes les informations ayant trait aux phénomènes racistes, xénophobes et antisémites. L'observatoire réalisera des enquêtes et des études. Il créera un fonds de documentation ouvert au public et il mettra en place un réseau européen d'information sur le racisme et la xénophobie (RAXEN). Chaque année, il publiera un rapport sur la situation dans l'Union en matière de racisme et de xénophobie. L'observatoire se penchera notamment sur la politique sociale, l'enseignement, les médias et la culture. □

Protéger le contribuable européen



par
Anita Gradin

membre de la
Commission européenne

Pour réaliser vraiment la libre circulation des personnes, nous devons combattre efficacement le crime organisé, appliquer des contrôles crédibles aux frontières extérieures de l'Union européenne et une coopération judiciaire effective. Nous devons également lutter contre les activités frauduleuses et criminelles au sein des politiques de l'Union.

Rigueur et lutte anti-fraudes

L'Europe traverse une période de rigueur et de restrictions économiques. Les citoyens européens voient des budgets nationaux qui n'augmentent pas, des coupes claires dans la protection sociale et des politiques d'austérité destinées à assainir les économies des Etats membres. Les fraudes "européennes" apparaissent donc plus que jamais inacceptables pour l'opinion publique.

La Commission Santer a estimé dès le début qu'il fallait dépenser l'argent des contribuables efficacement et sans laisser prise à la fraude. Le "programme de gestion saine et efficace" SEM 2000, lancé voici deux ans, aboutit maintenant à un nouveau contrôle financier et à une vérification des comptes nouvelle. Nous voulons nous débarrasser d'une "culture dépensière" et passer à une "culture de l'évaluation et du rendement". Pour la première fois, pour 1997, la Commission a proposé un budget à croissance zéro, faisant écho aux dures décisions prises à l'échelon national.

La Commission a rassemblé tous ses combattants anti-fraude au sein d'un service spécialisé, l'Unité de coordination de la lutte anti-fraude (UCLAF). Cent-trente personnes y enquêtent à plein temps sur des politiques allant de l'agriculture aux aides sociales et régionales, sans oublier les recettes, notamment la TVA et les droits de douane.

Un très petit nombre d'affaires à l'examen se trouve à l'origine de la moitié des sommes détournées. Voilà qui confirme, à mon avis, le rôle joué par la criminalité organisée. Des syndicats du crime italiens, espagnols et germano-vietnamiens se livrent à la contrebande de cigarettes et d'alcool. Autre exemple: des organisations criminelles d'origine russe et polonaise allient la contrebande d'alcool au trafic de drogue et d'êtres humains. Ces organisations opèrent selon le principe du plus petit

risque possible. Elles dirigent chacune de leurs activités - transport, impression de faux papiers et blanchiment d'argent, par exemple - vers l'Etat membre qui présente le risque le plus faible. Et elles exploitent les différences entre Etats membres en matière de sanctions pénales et de structures administratives.

Il faut plus de coopération judiciaire

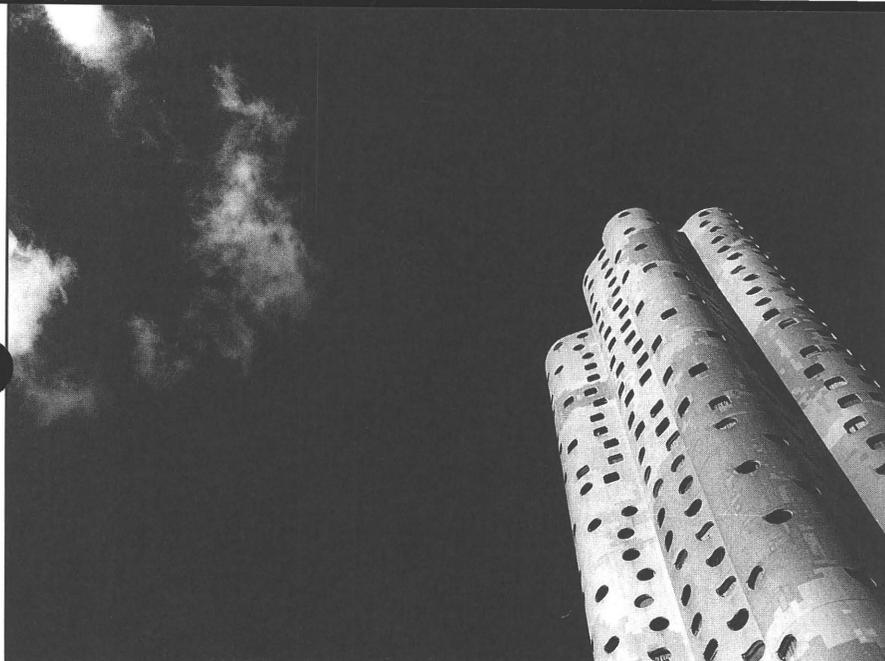
Les demandes d'assistance judiciaire d'un pays à l'autre rencontrent souvent des problèmes. Les procédures prennent du temps. La Commission estime qu'il faudrait agir davantage pour développer la coopération judiciaire. Le règlement et la convention sur la protection des intérêts financiers de la Communauté, approuvés en 1995/96, ouvrent la voie. Un deuxième règlement a trait aux vérifications sur place; il se concentre sur les cas de fraude complexes, graves ou transnationaux. La Commission a également proposé un protocole sur la responsabilité des personnes morales, le blanchiment d'argent et la coopération en matière pénale.

D'autres instruments juridiques, déjà approuvés, reconnaissent comme un délit la corruption de fonctionnaires. Une convention sur l'assistance mutuelle et une autre sur la transmission des actes en matière civile et commerciale se trouvent sur la table du Conseil. Les deux conventions sur l'extradition faciliteront enquêtes et poursuites.

De nombreux Etats membres ont à présent créé des unités anti-fraude spécialisées bâties sur le modèle de l'UCLAF et destinées à s'occuper des fraudes commises aux dépens du budget communautaire. On met en place des réseaux de magistrats, de policiers, de douaniers et d'autres spécialistes des administrations nationales. Nous avons instauré des programmes pluriannuels de coopération - OISIN pour les services de police et GROTIUS pour les juristes - qui prévoient des échanges d'informations et la mise sur pied de réseaux.

Les citoyens européens exigent une lutte sans merci contre le crime organisé et la fraude. Les chefs d'Etat et de gouvernement l'ont reconnu lors de nombreuses réunions du Conseil européen. J'espère que les institutions européennes et les Etats membres vont pouvoir tous travailler ensemble afin de développer sécurité et justice pour nos citoyens. □





© Fotoclub SAB



Décisions

"Télévision sans frontières": mise à jour

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union se sont mis d'accord le 16 avril 1997 sur la mise à jour et la clarification de la directive "télévision sans frontières" de 1989, qui permet la libre circulation des programmes télévisés dans l'Union. La nouvelle version de la directive, qui devrait être adoptée officiellement par les deux institutions, entrera en vigueur vers le début de 1999. Le nouveau texte précise les définitions de la publicité télévisée, du téléachat et des oeuvres européennes; ces dernières ont droit à une proportion majoritaire du temps de diffusion chaque fois que cela est réalisable, mais pas sur les chaînes émettant dans une langue autre que celles des Quinze. La nouvelle version clarifie également la définition des producteurs indépendants, qui ont droit à 10% au moins des budgets de programmation. Par ailleurs, les chaînes ne peuvent pas diffuser de nouveaux films en-dehors des délais convenus avec les détenteurs de droits d'auteur. Enfin chacun des Quinze peut garantir que les chaînes relevant de sa compétence ne privent pas le grand public de la retransmission d'événements comme les Jeux olympiques ou la Coupe du monde de football.

Pôles européens dans les universités

A la prochaine rentrée universitaire, 57 nouveaux postes d'enseignants consacrés à plein temps à l'intégration européenne vont voir le jour, sous le nom de "chaires Jean Monnet", dans le cadre de l'"action" du même nom, soutenue par le budget européen. S'y ajouteront 63 nouveaux cours permanents, 61 modules européens - des unités d'enseignement - 20 initiatives complémentaires et 9 aides à la recherche. La Commission européenne a sélectionné les bénéficiaires le 15 mai, dont quatre en Belgique: une chaire Jean Monnet à l'ULB, consacrée aux problèmes de l'Union politique européenne; deux cours permanents, dont l'un à l'ULB, avec pour thème "les collectivités territoriales en Europe: dimensions juridiques et politiques", l'autre à l'université de Gand, consacré à "Regional and Local Politics in the European Union"; enfin, les Facultés Saint-Ignace d'Anvers ont été désignées pour leur initiative complémentaire "NOODLE" (Network for Operating Open and Distance Learning in Europe).

En outre, la Commission a lancé une nouvelle initiative, celle des pôles européens dans les universités. Ces pôles, qui rassembleront les spécialistes des affaires européennes dans

chaque université, participeront à des activités s'étendant au-delà des établissements d'enseignement. Il s'agira notamment d'interventions dans les débats publics sur l'Europe et dans les médias, et de conseils fournis aux autorités publiques. Au total, en comptant la sélection 1997, l'Action Jean Monnet aura soutenu depuis 1990 plus de 1.500 enseignements nouveaux dans plus de 800 universités, dont 33% en droit, 28% en économie, 20% en sciences politiques et 8% en histoire.

En bref

L'abréviation officielle de l'euro, la future monnaie européenne, sera EUR. Ainsi en a décidé l'organe international chargé de fixer les abréviations des monnaies, qui opère au sein de l'organisation internationale des normes (ISO ou "International Standards Organization"). Cette décision facilitera les préparatifs techniques des entreprises et des banques à l'euro.

Avec 95 milliards d'ECU par an en moyenne entre 1992 et 1994, les aides publiques aux entreprises peuvent constituer un danger pour l'achèvement du marché intérieur, estime la Commission européenne dans son cinquième rapport sur les aides d'Etat, approuvé le 16 avril 1997. La Commission envisage de contrôler ces aides de façon plus stricte.

ooo



Initiatives

Questions pratiques pour l'euro...

A mesure que l'échéance du 1er janvier 1999, prévue pour le lancement de l'euro, se rapproche, de nouvelles questions pratiques se posent. Au Conseil européen de Madrid, en décembre 1995, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze n'ont établi qu'un calendrier-cadre: irrévocabilité des taux de change entre monnaies participantes au 1er janvier 1999, introduction des pièces et billets en euro au 1er janvier 2002 au plus tard et utilisation exclusive de l'euro au 1er juillet 2002 au plus tard. Toutefois, pour assurer une transition en douceur vers l'euro, on peut compléter et adapter ce calendrier. Le 15 mai 1997 à Bruxelles, à l'invitation de la Commission européenne, des responsables de toutes les catégories économiques et sociales intéressées et de toute l'Europe des Quinze sont venus y réfléchir ensemble lors d'une Table Ronde. Représentants des grandes entreprises, des consommateurs, des commerçants et des handicapés et bien d'autres ont examiné les solutions possibles avec les deux commissaires européens directement concernés, Emma Bonino, chargée de la protection des consommateurs, et Yves-Thibault de Silguy, responsable des affaires monétaires. Un séminaire préparatoire tenu le 21 mars dernier et un document de la Commission présenté à cette occasion avaient déjà dégrossi les problèmes.

... et réponses au printemps 1998?

La plupart des participants se sont accordés pour estimer que le 1er janvier ne constitue pas une date très com-



mode pour l'introduction des pièces et des billets en euro. De toute façon, rien n'empêche, juridiquement, d'avancer cette mise en circulation - à octobre 2001, par exemple. D'autre part, un consensus s'est dégagé en faveur d'une période de coexistence très courte entre monnaies nationales et euro: les six mois envisagés par les Quinze à Madrid semblent excessifs. Par ailleurs, les échanges entre monnaies nationales et euro après le 1er janvier 1999 ne devraient pas coûter plus aux utilisateurs que les frais techniques réels supportés par les banques. D'autres questions ont été évoquées, comme l'utilisation de chèques ou de cartes de paiement en euro dès 1999. Sur tous ces points, surtout sur le calendrier précis de l'euro. M. de Silguy et bon nombre de participants estiment que l'Union devrait annoncer ses décisions au printemps 1998, en même temps que la liste des pays qui adopteront la monnaie européenne en 1999. La Commission organisera encore un colloque en novembre où seront présentés les travaux d'un groupe de réflexion sur les problèmes des consommateurs; puis elle fera connaître ses conclusions au printemps prochain. La Table Ronde a également étudié la "pédagogie" à mettre en oeuvre pour sensibiliser et préparer les consommateurs à l'euro.

Alimentation: un marché, une politique

Une politique alimentaire européenne qui donne la priorité à la santé des consommateurs: voilà ce que la Commission a proposé aux Quinze et au Parlement européen le 30 avril 1997, dans le sillage des crises de la "vache folle" et du maïs transgénique. Cette politique, annoncée en février par le Président de la Commission, Jacques Santer, a déjà commencé: la consultation d'experts scientifiques et le contrôle de l'application effective des "lois" alimentaires européennes ont été placés sous la responsabilité d'Emma Bonino, commissaire chargée de la protection des consommateurs. La Commission, qui a déjà renforcé ses effectifs dans ce secteur, a donc demandé au Parlement européen et au Conseil de l'Union des moyens financiers pour recruter 97 experts scientifiques. Elle a en outre adopté une nouvelle approche destinée à garantir la haute qualité, l'impartialité et la bonne accessibilité des avis scientifiques fournis à l'Union. De plus, elle a décidé de réorganiser les contrôles afin d'assurer un examen de la chaîne alimentaire "de la charrue jusqu'à l'assiette".



© Fotoclub SAB



Vu de l'extérieur

L'intégration vue de Washington

"Il ne fait pour nous aucun doute qu'une Union économique et monétaire cimentant un marché unique ouvert et stimulant la croissance économique en Europe sera un bien pour l'économie américaine." C'est ce qu'a déclaré le secrétaire d'Etat adjoint américain - vice-ministre des affaires étrangères - Strobe Talbott le 6 mai à Washington lors d'une conférence euro-américaine sur les relations transatlantiques. Il a ajouté: "Si, à partir de cette initiative audacieuse, l'Union européenne s'affirme capable de jouer un rôle encore plus actif et constructif sur la scène mondiale, ce sera également bon pour l'Amérique. Une Europe unie politiquement sera un associé plus fort pour promouvoir nos objectifs communs. Une Europe plus unie économiquement crée un environnement beaucoup plus intéressant pour les investissements américains." M. Talbott s'est par ailleurs montré un partisan enthousiaste de l'élargissement de l'Union, aussi bien à l'Europe centrale et orientale qu'à la Turquie: "Nous encourageons nos amis et alliés en Europe à adopter la version de l'intégration la plus vaste, la plus ouverte sur l'extérieur et la plus globale." □

Vacances: l'insouciance ... et la vigilance.

Si vous avez opté pour la formule du voyage à forfait, avez-vous lu attentivement votre contrat écrit? Avez-vous pensé à souscrire une assurance, facultative, destinée à couvrir les éventuels frais d'annulation du voyage ou pour toute formule de vacances, une assistance, y compris en matière de rapatriement, en cas d'accident ou de maladie?

Pour bénéficier des indemnités prévues par la législation communautaire au cas où votre voyage à forfait ne répond pas à ce qui était prévu, il faut que votre contrat concerne soit le transport et le logement, soit le transport ou le logement avec d'autres services touristiques qui représentent une part significative du forfait (circuit touristique, visites guidées, croisière, ...). Il faut également que le contrat soit conclu pour un prix global (la facturation séparée ne dégage cependant pas l'organisateur de ses responsabilités) pour une durée de 24 heures minimum ou incluant au moins une nuit.

Votre contrat doit vous renseigner non seulement sur la destination, l'itinéraire, l'hébergement et le prix du séjour mais aussi sur les conditions requises en matière de visas, de passeport, des formalités sanitaires, sur les modalités des escales et des correspondances.

Le prix fixé dans le contrat n'est susceptible d'être révisé qu'en raison de modifications des coûts de transport, des taux de change ou de taxes intervenues au moins 20 jours avant la date de départ. Après cette date, le prix ne pourra plus être révisé. Le cas échéant, vous pouvez céder votre voyage à forfait à une tierce personne pour autant que celle-ci respecte les prescriptions sanitaires et soit en

possession des documents (visa, passeport) nécessaires.

Si vous voyagez en voiture, il est utile de prévoir une assistance avec «garantie-caution», une garantie financière pouvant vous être réclamée, dans certains pays, si vous êtes impliqué dans un accident de la route.

Time-sharing

Enfin, soyez vigilants quant aux offres qui vous seront faites en matière de promotion de la multipropriété, mieux connue sous l'appellation de «time-sharing». Le principe est simple. Il vous est proposé selon des formules variables d'acheter le droit de passer vos vacances durant une période assez longue (20 ans ou plus) à un endroit et à un moment déterminés. En l'absence de dispositions communautaires, le problème le plus important réside dans le fait qu'il n'est pas toujours aisé de connaître la législation applicable à ce type de contrat. Les charges financières (acompte élevé, frais de dossier, frais de gestion annuelle, charges, difficulté de revendre) sont loin d'être négligeables. Enfin de nombreux problèmes ne sont jamais abordés (fiscalité, assurances, succession, ...). Si vous êtes tentés par cette formule de vacances, essayez d'obtenir une copie des conditions générales (et spéciales) applicables au contrat et prenez un délai de réflexion suffisant que pour pouvoir décider en connaissance de cause. Ne laissez pas les charlatans du marketing gâcher votre retour de vacances.

Lire aussi "Le mémo du vacancier", paru dans EURinfo n° 216 (juin 1997).



Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

Textes : Xavier Deutsch
Photos : Marina Cox



Dans une pluie d'hiver à Schepdaal, François attend un ami pour dépanner sa voiture. François est patron de manège : l'été il fait tourner pour les enfants des poneys qui ne pensent qu'à leur écurie, loin de Maastricht et de la monnaie unique.

"Je suis du coin, et je ne fais que les petites kermesses à Schepdaal, Dilbeek, Ternat, Denderhoutem, Overijse, Hoeilaart. J'ai huit poneys, c'est une affaire que j'ai héritée de mes parents. Ils avaient un cirque, puis ils se sont mis à la foire, et j'ai encore deux soeurs qui possèdent des attractions, et les camions. Et j'ai deux camions, une caravane, une étable, trois prairies. Et mes poneys sont belges. Ça dure huit mois par an, et pendant quatre mois je ne fais rien, j'entretiens.

Dans l'avenir je doute sur le fait que les petites kermesses continuent à exister, parce qu'il y a la concurrence des parcs d'attraction. Nous autres, comme le manège c'est une affaire de famille, presque régionale, on arrive à garder le contrôle du marché. Tout se passe en famille, alors la concurrence est plus facile. On s'arrange. Par rapport à l'Union européenne, j'espère seulement que ça ne créera pas de concurrence. Les kermesses c'est local, et ce serait difficile qu'un étranger vienne sur le territoire. La survie de ce patrimoine est due à l'héritage et à l'organisation familiale, donc ça exclut le grand mélange et les étrangers.

Moi, de toute façon, je ne vais jamais à la Foire du Midi. Sur les petites kermesses régionales, il n'y a pas d'étrangers. Je ne suis pas raciste, mais à la Foire du Midi la perte de fréquentation est due à la violence des étrangers. C'est comme ça. " □

SAVIEZ-VOUS QUE... l'année 1997 a été déclarée Année européenne contre le racisme en réaction contre la persistance des préjugés, de la discrimination et des attaques racistes qui touchent toutes les facettes de la société. Le racisme, faut-il le rappeler, est aux antipodes de tout ce que l'Europe incarne en termes de protection de la dignité humaine et de respect des différences. □



“L’Europe, c’est d’abord un continent. Pas quelque chose de politique ou d’économique. On m’a appris qu’il y avait cinq continents, et l’Europe est simplement celui où je suis né. C’est une donnée géographique, et je crois qu’il n’y en a pas d’autre. L’Europe, en tant qu’entité économique, politique ou culturelle, c’est d’abord un prétexte pour les politiciens pour se faire élire à un mandat dans le grand jeu du pognon. Le citoyen, il ne joue plus, et ne s’y retrouve pas. Et du point de vue culturel, c’est sûr que le patrimoine artistique, toutes matières confondues, est ce dont on a le droit d’être les plus fiers. Mais il n’y a pas une culture européenne: il y a différents types de culture à l’intérieur de l’Europe, et si chacun peut garder sa culture et son identité sans rien imposer à personne, alors c’est bien.

Mais je n’oublie pas que la Seconde Guerre Mondiale a trouvé sa source sur ce continent. L’origine est européenne. C’est en Europe qu’elle est venue, cette guerre, impossible de l’oublier. Et ça m’affole.

Et puis toutes leurs histoires de monnaie, de frontières, ça me laisse un peu froid. Est-ce qu’ils tiennent compte de l’avis des gens? Quand je vois tel pays «poser sa candidature» pour entrer dans l’Union, je me dis: «Pour quoi faire?» Bien sûr c’est économique, mais à quoi ça sert? Est-ce qu’on ne peut pas laisser aux entreprises le soin de faire ce travail, de régler ça entre elles?

Vous voyez je me pose beaucoup de questions, et pour finir je me pose encore une dernière question, c’est: “Qu’est-ce qu’ils vont faire de ce que je pense? Est-ce que ça les intéresse vraiment? Est-ce qu’il y a quelqu’un que ça intéresse vraiment?” □

SAVIEZ-VOUS QUE... les avocats déjà inscrits au barreau dans un pays de l’Union européenne devraient bientôt pouvoir s’installer de façon permanente dans un autre Etat membre avec leur titre professionnel d’origine, sans devoir passer un test ou se soumettre à une période d’adaptation. En pratique, un avocat formé en Belgique pourrait exercer tout de suite en Allemagne sous son titre belge d’“avocat”. Au bout de trois ans, il aurait le titre allemand de “Rechtsanwalt”. □

Jean-Michel est tatoueur-pierceur dans une galerie bruxelloise. Deux jeunes filles traversent sa boutique, rêvent du papillon ou de l’étoile qu’elles se feront dessiner sur l’épaule, et Jean-Michel sillonne des siècles d’Europe écrits dans son imaginaire, à l’encre noire.



© Photo News

Eurodroit

Egalité des sexes: les tribunaux veillent!

Interdite par les "lois" de l'Union européenne, la discrimination entre les sexes en matière de travail et de prestations liées au travail appelle réparation pour la victime. Mais pas toujours sur la même base, comme le montrent deux arrêts récents de la Cour de justice européenne.

Au Royaume-Uni, Mme Eunice Sutton a soigné sa fille gravement malade depuis 1968. Elle aurait eu normalement droit à une prestation de sécurité sociale nommée "allocation pour soins à un invalide" (Invalid Care Allowance), mais elle a attendu 1987 pour la demander. A ce moment-là, elle avait déjà 63 ans, c'est-à-dire l'âge de la retraite, fixé à 60 ans pour les femmes au Royaume-Uni - mais à 65 ans pour les hommes.

Mais l'autorité nationale compétente a rejeté sa demande au motif qu'elle avait déjà atteint l'âge de la retraite. Mme Sutton a contesté cette décision auprès du tribunal de sécurité sociale en précisant que, si elle avait été un homme, sa demande aurait été acceptée. Mme Sutton a finalement obtenu gain de cause en appel. Il restait néanmoins à régler le problème des intérêts dus sur les allocations payées avec retard, intérêts refusés par l'administration nationale, parce que les lois du pays ne prévoient pas le paiement d'intérêts pour des prestations de sécurité sociale.

Mme Sutton a contesté ce refus devant la Haute Cour de Justice d'Angleterre et du Pays de Galles, qui a consulté la Cour européenne avant de statuer. Selon les juges européens, la directive européenne sur l'égalité de traitement entre hommes

et femmes n'impose pas le paiement d'intérêts lorsque le retard de paiement est dû à une discrimination fondée sur le sexe. Toutefois, Mme Sutton a peut-être droit à des intérêts du fait que le Royaume-Uni a violé la "loi" européenne. Ce sera à la Haute Cour anglaise d'en décider...

Quant à M. Nils Draempaehl, de Hambourg, il avait répondu à une offre d'emploi qui commençait ainsi: "Nous recherchons une assistante expérimentée pour notre direction des ventes." Estimant être le candidat le plus qualifié pour le poste et n'ayant pas reçu de réponse à sa lettre, M. Draempaehl a demandé au tribunal du travail de Hambourg réparation du préjudice qu'il avait subi du fait d'une discrimination selon le sexe. Le candidat malheureux estimait que, s'il avait été une femme, il aurait été embauché.

Etant donné que la législation allemande pose des conditions à la réparation d'un préjudice de ce type et prévoit un plafond pour la somme à verser, le tribunal a consulté la Cour de justice européenne. Pour cette dernière, pas de doute: ces dispositions du droit allemand sont contraires aux directives européennes sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes, étant donné qu'elles n'existent pas dans les autres cas de dédommagement prévus par le droit civil et par le droit du travail allemands. □



EURODROIT

à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures (sauf en août)

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT
rue Archimède 73
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

au jour le jour

10 avril 1997

Iran: les Quinze invitent à rappeler leurs ambassadeurs à Téhéran. Le président de suspendre le " dialogue critique " avec ce pays, en vigueur depuis 1992. Cette décision fait suite à la condamnation par la justice allemande des assassins d'opposants kurdes à Berlin, agissant sur ordre " du plus haut sommet de l'Etat iranien ".

Commerce: les Quinze approuvent l'accord intervenu entre la Commission européenne et les Etats-Unis sur la non-application à l'Europe de deux législations américaines, l'une sur les relations commerciales avec Cuba (loi Helms-Burton), l'autre sur les investissements en Iran et en Libye (loi d'Amato-Kennedy).

1^{er} mai 1997

Royaume-Uni: après 18 ans de pouvoir conservateur, les tra-

vailistes remportent les élections législatives, avec à leur tête Tony Blair, qui devient le nouveau Premier ministre.

12 mai 1997

Concurrence: le commissaire européen Karel Van Miert juge " inacceptable " le projet de fusion entre les avionneurs Boeing et McDonnell Douglas.

21 mai 1997

Nomination: la Commission européenne nomme Carlo Trojan, néerlandais, en tant que nouveau secrétaire général. Il prendra ses fonctions le 1^{er} août prochain, lorsque l'actuel secrétaire général, David Williamson, sera admis à la retraite.

22 mai 1997

Bruxelles: le Parlement européen obtient finalement du gouvernement bruxellois les 2300 places de

parking (900 dans un premier temps) qu'il réclamait. Le permis est cependant assorti de conditions, notamment le réaménagement de certaines rues.

28 mai 1997

Social: à l'occasion de la journée d'action européenne pour l'emploi, des milliers de personnes forment une chaîne humaine autour des bâtiments des institutions européennes à Bruxelles. " Les gens sont dans la rue pour plus d'Europe, pas contre l'Europe ", s'est réjoui le président de la Commission européenne, Jacques Santer, qui a rappelé que l'Europe sociale se renforce progressivement grâce à la participation active des partenaires sociaux.

Union/Etats-Unis: rencontre bi-annuelle à La Haye entre le président de la Commission européenne Jacques Santer, le président américain Bill Clinton et le président en exercice du Conseil européen Wim Kok.

30 mai 1997

Media: la Cour européenne de justice indique que la chaîne TNT-Cartoon ne pouvait être interdite de télédistribution en Belgique en 1994.

1^{er} juin 1997

France: la gauche obtient la majorité absolue aux élections législatives anticipées, et Lionel Jospin, socialiste, devient Premier ministre en " cohabitation " avec le président Jacques Chirac (droite).

8 juin 1997

Irlande: les élections législatives donnent la victoire à la coalition de droite menée par Bertie Ahern.

16 et 17 juin 1997

Amsterdam: sommet semestriel des chefs d'Etat et de gouvernement (voir pp. 1-2).

1^{er} juillet 1997

Le Luxembourg succède aux Pays-Bas à la présidence tournante (6 mois) du Conseil de l'Union européenne. (voir p.3)

publications

gratuites

Les publications précédées d'une ➤ sont disponibles au Bureau en Belgique de la Commission européenne (adresse p. 20), les autres à l'adresse indiquée:

- "Qualité des eaux de baignade (saison balnéaire 1996)", Commission européenne, mai 1997, 305 p. + carte. N° cat.: CR-NA-17-629-FR-C. A commander auprès de la DG XI.D.1, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles. Fax: 02/296.88.25.
- "L'Union européenne: quel intérêt pour moi?", Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement / Europe... Questions et réponses, 31 p. N° cat.: CM-43-96-001-FR-C.

- "De quelle façon l'Union européenne aborde-t-elle les besoins sociaux et régionaux?", Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement/Europe... Questions et réponses, 19 p. N° cat.: CM-43-96-005-FR-C.
- "Comment fonctionne le marché unique? Quels sont mes droits en tant que consommateur?", Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement/Europe... Questions et réponses, 23 p. N° cat.: CM-43-96-003-FR-C.
- "Sept jours qui ont fait l'Europe", Commission européenne, coll. L'Europe en mouvement, 10 p. (dépliant). N° cat.: CM-03-97-725-FR-C.

- "Vademecum - Répertoire des sources d'information européenne en Belgique", nouvelle édition, Bureau en Belgique de la Commission européenne, 25 p.
- "L'Union européenne: Etats membres, régions et unités administratives", carte géographique.
- "Une décennie de réformes dans l'enseignement obligatoire en Europe (1984-1994)", Unité européenne d'Eurydice, rue d'Arlon 15, 1050 Bruxelles. Fax: 02/230.65.62. Diffusion gratuite prioritairement aux organisations et relais d'information du monde de l'éducation. Consultable aussi sur Internet via le serveur Europa: <http://europa.eu.int>.
- "L'UE a-t-elle le soutien de ses citoyens?", par Emma Bonino, Anthony King, Claus Larass, Abel Matutes, Nicole Notat, Anton Pelinka, The Philip Morris Institute, 88 p. Adresse: rue des Patriotes 6, 1000 Bruxelles. Tél.: 02/732.11.56. Fax: 02/732.13.07.
- "On solidarity in changing Health Care Systems. Europe in search of a new balance", par Winfried J. de Gooijer, Comité permanent des Hôpitaux de l'U.E. (HOPE), 96 p. Disponible auprès de HOPE, Kapucijnenvoer 35, 3000 Louvain. Tél.: 016/33.69.02. Fax: 016/33.69.06.
- "Europe of the Regions", actes du colloque organisé par The Philip Morris Institute à Dublin, 43 p. Commande: voir adresse ci-dessus.

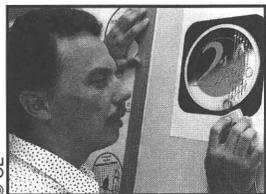


en vente

- Les publications suivantes sont en vente:
- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
 - à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
 - au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
 - à la librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles;
- ou à l'adresse est indiquée:
- "Europactole 1997", l'annuaire des programmes financés par l'Union européenne, env. 400 p., 6950 FB. A commander auprès de Image Diffusion, BP 3, 1040 Etterbeek 2. Tél.: 02/675.71.32.
 - "Le contrat social en Europe. De Jean-Jacques Rousseau à la dimension sociale de Maastricht", UCL, Chaire Glaverbel de Sociétés et Civilisations européennes, 238 p. Institut d'Etudes européennes, 1 place des Doyens, 1348 Louvain-la-Neuve.
 - "Les relations entre l'Union européenne et les nouveaux Etats indépendants de l'Est", 150 p. (avec fiches techniques pour chaque pays) + annexes, 12.084 FB. Club de Bruxelles, av. Adolphe Lacombé 52, 1030 Bruxelles. Tél.: 02/743.15.20.



Le visage de l'euro



© CE

Le dessin de la face commune des pièces en euro est à présent connu: c'est la série réalisée par le Belge Luc Luyckx (*photo*), de la Monnaie royale de Belgique, qui sera reproduite à des milliards d'exemplaires à travers l'Union! Approuvée par le Conseil européen à Amsterdam, elle avait auparavant été sélectionnée avec neuf autres par un jury présidé par la

Commission européenne. Elle est ressortie clairement comme la favorite du sondage (1.900 personnes) organisé par la Commission à la fois auprès du public et de professionnels grands utilisateurs de pièces. Plus de la moitié des personnes interrogées l'ont jugée soit "réussie" soit "très réussie" en termes artistiques. Les gens ont trouvé qu'elle donnait de l'Union européenne une image simple mais attrayante, à la fois moderne et proche de la population. A noter que le choix de la face nationale reste à la discrétion de chaque Etat membre.



© CE



A épingler



- à **Bruxelles**, du 30 août au 2 septembre 1997, Conférence internationale "CLIMA 2000", sur tous les aspects concernant le chauffage, la ventilation et le conditionnement d'air, avec la collaboration du programme THERMIE de la Commission européenne.
Rens.: Mme Lara Egli, fax: 02/511.75.97.
- à **Odense (Danemark)**, les 2 et 3 octobre 1997, Conférence "AGORA IV" sur les systèmes de santé pour l'avenir en Europe: améliorer l'efficacité et la qualité au moyen de pratiques optimales.
Rens.: Comité Permanent des Hôpitaux de l'Union européenne, tél.: 016/33.69.02, fax: 016/33.69.06.

Ils ont dit ou écrit ...

S'ils l'avaient voulu, les Européens auraient pu faire en Albanie, à peu de frais, la preuve de leur capacité de réaction. L'Union a-t-elle la volonté d'avoir une autonomie stratégique? C'est en fait la vraie question. Dans la plupart des pays, cette volonté n'existe pas. Tout simplement parce que la puissance coûte cher et que l'on privilégie la prospérité et la tranquillité.

Pascal BONIFACE, directeur de l'Institut français des relations internationales et stratégiques dans *L'Express* du 11 avril 1997

Les dirigeants français ne parviennent plus à vendre l'Union européenne à leurs concitoyens en la présentant comme une caisse de résonance de la diplomatie française. Si la France - ou la Grande-Bretagne - veut encore jouer un rôle à l'échelon mondial, ce ne sera que dans le cadre d'une coopération européenne renforcée, avec une marge de manoeuvre plus réduite et sous l'étendard européen plutôt que national.

De Standaard du 2 juin 1997

Il est dangereux pour la social-démocratie de constater à quel point nos Etats se cramponnent à un monétarisme rigide. C'est d'autant plus étonnant que treize gouvernements sur quinze sont aujourd'hui "de gauche" en Europe. Il faudrait désamorcer cette religion de "l'euro fort", qui est irréaliste. Il faut regarder ce que font les Etats-Unis; c'est plus malin que nous.

Mathias DEWATRIPONT, économiste, dans *Le Soir* du 18 juin 1997



La richesse de l'Europe d'abord faite de sa diversité. Une diversité qui, loin d'être un handicap, apparaît au long de l'histoire comme un ferment constant de dynamisme des sociétés européennes, pour peu que ne resurgissent les vieux démons qui nous ont entraînés dans des guerres civiles.

Jacques Delors
1993

EURINFO est édité par le Bureau en Belgique de la Commission européenne
73 rue Archimède
1000 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44
Fax (02) 295 01 66

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1997
CC-AH-97-005-FR-C

Lay-out et mise en page :
UPO - Bruxelles

Impression :
La Charte - Bruges